

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

MISSION GEMAPI ET AEP – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LES ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUE (CTMA) DES MARAIS MOUILLES DE LA SEVRE NIORTAISE, DU MIGNON ET DES AUTISES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Romain DUPEYROU à Florent SIMMONET, Marie-Chantal GARENNE à Anne-Lydie HOLTZ, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOIR à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Michel SIMON à Elisabeth MAILLARD

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Elisabeth BEAUVAIS, Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C71-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 MAI 2019

MISSION GEMAPI ET AEP – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LES ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUE (CTMA) DES MARAIS MOUILLES DE LA SEVRE NIORTAISE, DU MIGNON ET DES AUTISES

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2014-58 dite MAPTAM du 27 janvier 2014 et notamment son article 59 créant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L.5216-5 I 5°,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 11 décembre 2017, relative à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 27 mai 2019, approuvant le transfert, de la Ville de Niort à la CAN, de la maîtrise d'ouvrage de 4 actions relevant de la compétence GEMAPI par la signature d'un avenant n°2 au CTMA des Marais Mouillés, de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes,

Il est proposé au Conseil d'Agglomération, dès lors que la CAN aura la maîtrise d'ouvrage de ces actions, de solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les montants suivants :

- Etude de la restauration de la continuité écologique
Coût évalué à 89 000 € HT
Estimation Subvention Agence de l'Eau : jusqu'à 60%

- Plan de gestion des marais de Galuchet et de la plante :
Coût évalué à 83 333 € HT
Estimation Subvention Agence de l'Eau : jusqu'à 60%.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne relatives à la réalisation de 2 actions dont la CAN aura désormais la maîtrise d'ouvrage ;

- Autoriser le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne des aides financières aux taux les plus élevés possibles ;

- Autoriser le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué